



Augmentation loyer par proprietaire

Par **bouleedpue**, le **13/05/2009** à **13:20**

Bonjour,rnje suis locataire d'une petite maison depuis 1 an et mon proprio m'a annoncé ce matin une augmentation de 50 euros (500euros à la base)pour qu'il entretienne lui même le jardin!rnje le fais déjà moi même regulierement et je ne pense pas qu'il en ait le droit,qu en est il?rnnde même mon proprietaire étant également mon voisin,celui ci vient tres souvent sur mon terrain afin de regarder si j ai fais des travauxou autre chose,en a t il le droit?rnje suis conscient qu il reste le proprietaire mais je n ai pas l impression d etre chez moi.rnje voudrais également savoir si le proprio etait dans l obligation ou non d effectuer des travaux d isolation car c tres mal isolé et ma petite fille et tout le temps malade,je dois mettre le chauffage tres haut afin d avoir un semblant de chaleur.rnmerci de prendre mademande en consideration.

Par **gwen head**, le **14/05/2009** à **23:27**

Bonsoir,rnNon le propriétaie ne peut pas exiger une augmentation de cette somme sous prétexte qu'il souhaite du jour au landemain entretenir le jardin. Il aurait dû l'indiquer au préalable dans le contrat de location initial. Cependant il est en droit de réviser le loyer chaque année, mais pas dans ces proportions.rnDe plus, même s'il est propriétaire, vous êtes chez vous, et il n'a en aucun cas le droit de venir chez vous de manière intempestive.rnConcernant l'isolation, si elle est inexistante, je pense qu'il doit le faire, à vérifier tout de même avec spécialistes présents sur le forum.